

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-958/SG/AI portant autorisation administrative d'exercer le commerce des boissons

n° 71-958/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
3 juillet 1971

Numéro JO
n° 14 du 26/07/1971

Date du numéro
26 juillet 1971

TEXTE INTÉGRAL

M. Mahmoud Ibrahim Sougal est autorisé à exercer le commerce des boissons, licence de 6° classe, au quartier 6, rue des Issas, porte n° 134, à Djibouti.